

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE**



**AVIS PUBLIC**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES SUR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION AUTORISANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX SIS AU 30-32, BOULEVARD BÉGIN.**

**AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉOLUTION CI-HAUT MENTIONNÉ.**

**AVIS PUBLIC, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :**

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 mai 2025, le Conseil municipal de Sainte-Claire a adopté le premier projet de résolution intitulé : « **Premier projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le bâtiment principal sis au 30-32 boulevard Bégin** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 mai 2025 à 16 h 00, dans la salle du Conseil au 135 rue Principale, à Sainte-Claire, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).
3. Que lors de cette assemblée, le projet de résolution y sera présenté et les citoyens pourront se faire entendre à cet effet. Les documents accompagnant le projet de résolution peuvent être consultés au bureau de la municipalité, sis au 135, rue Principale, aux heures normales d'ouverture.
4. Qu'au cours de cette rencontre publique, la mairesse expliquera ledit projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
5. Ledit projet de résolution contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

